



Appel ID 3763 du 20 juillet 2023

Appel à candidatures

Un appel à candidatures est lancé pour l'activation de no. 2 contrats d'emploi occasionnel dans le cadre du projet de recherche : ETRA-ID, Engaging Traditional and Religious Authorities in the Sahel : The Role of Interreligious Dialogue, dont le Prof. Francesco Strazzari est responsable

Art.1 - Objet du contrat

Le contrat d'emploi occasionnel portera sur les activités suivantes : appui aux activités de collecte de données et de diffusion des résultats à propos du rôle des autorités religieuses et traditionnelles dans la médiation des conflits en Mauritanie et au Niger, dans le cadre du projet de recherche ETRA-ID, Engaging Traditional and Religious Authorities in the Sahel : The Role of Interreligious Dialogue (Engagement des autorités traditionnelles et religieuses au Sahel : le rôle du dialogue interreligieux).

Le/a titulaire de la mission exercera ses activités à l'étranger (Mauritanie ou Niger) pour une durée de 2 mois.

Le contenu du service sera le suivant :

- Participation aux activités scientifiques de collecte de données par le biais d'une mini-enquête de perceptions à propos du rôle des autorités religieuses et traditionnelles dans la médiation des conflits : contribution à l'adaptation (linguistique, culturelle) du questionnaire, administration à des destinataires partiellement randomisés, compilation de l'outil de collecte et de transmission des données ;
- Organisation logistique d'un événement de dialogue sur le rôle des autorités religieuses et traditionnelles dans la médiation des conflits, à Niamey et/ou Nouakchott.

Le/a titulaire exercera ses fonctions de manière indépendante à Nouakchott (Mauritanie) ou à Niamey (Niger), et sous la supervision du Prof. Francesco Strazzari et du Dr. Luca Raineri.

L'activité envisagée sera exercée par le/a prestataire de services personnellement, sans subordination hiérarchique, et ne fera pas l'objet d'un encadrement strict en ce qui concerne le temps et le lieu de travail.

La rémunération prévue pour la mission a été quantifiée comme suit : 2400,00 EUR, bruts des prélèvements fiscaux et sociaux prévus par la législation en vigueur et de toute autre charge que la loi ne met pas expressément à la charge de l'employeur.

Art. 2 - Conditions

Les candidat(e)s qui remplissent les conditions suivantes peuvent demander à participer à cet appel à candidatures :

- citoyenneté italienne (les Italiens n'appartenant pas à la République ou la citoyenneté d'un État membre de l'Union Européenne sont traités comme des citoyens italiens) ;



- pour les ressortissant(e)s de pays tiers, la possession des documents nécessaires à la conclusion du contrat (le permis de séjour n'est pas nécessaire puisque l'emploi se déroule à l'étranger).
- jouissance des droits civils et politiques ;
- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- ne pas avoir une condamnation pénale ou une procédure pénale en cours ;
- ne pas être à la retraite ;
- niveau Master en sciences politiques, relations internationales, droit, anthropologie, langues, sciences sociales, sciences historiques ou domaines connexes, voire diplôme équivalent obtenu à l'étranger ;
- connaissance obligatoire, au niveau professionnel, du français et/ou de l'anglais et, de préférence, de l'arabe et/ou du peul ;
- expérience préalable dans l'emploi des outils de recherche qualitative et dans l'organisation d'événements au Niger et en Mauritanie ;
- possession des qualifications susmentionnées obtenues à l'étranger et reconnues comme équivalentes aux qualifications italiennes ;
- domicile élu par le candidat aux fins de l'évaluation comparative.

Art.3 - Candidature et date limite de soumission

La demande de participation doit être accompagnée d'un curriculum vitae signé et daté et doit être reçue au plus tard le 22-08-2023 12:00 sous peine d'exclusion de la procédure de sélection. Le curriculum vitae doit également démontrer que le candidat satisfait aux exigences déjà déclarées dans le formulaire de candidature.

La demande de participation, soumise en ligne, peut être effectuée en se connectant au site web <http://www.santannapisa.it/it/cerca-selezioni/expiring> et en suivant les instructions appropriées. En cas de difficultés à remplir le formulaire de candidature, veuillez envoyer un mail à lavoroautonomo@santannapisa.it ou appeler le 0039 050 883576

Art. 4 - Modalités de la procédure d'évaluation comparative

La procédure d'évaluation comparative en vue de l'attribution de la mission de service occasionnel consiste à comparer les candidatures et les curriculums reçus, en remplissant un formulaire de synthèse, par le gestionnaire de projet, qui peut être assisté d'une commission spécialement désignée à cet effet. Le gestionnaire de projet (ou la Commission) peut également prendre en compte la méthodologie à adopter pour la réalisation de la mission.

Un total de 100 points est prévu pour l'évaluation, répartis comme suit

- Qualifications professionnelles : expérience antérieure dans le domaine de la recherche qualitative et de l'organisation d'événements, axée sur les thèmes d'intérêt du projet de recherche en question (maximum 40 points) ;
- Qualifications culturelles : mention finale, pertinence des études par rapport aux thèmes de l'appel à propositions, autres expériences éducatives (maximum 30 points) ;
- Autre : connaissances linguistiques du français, arabe, anglais, peul (maximum 20 points) ;
- Expérience antérieure dans le domaine d'activité concerné : expérience antérieure dans des équipes de recherche dans des contextes défavorables (maximum 10 points) ;

Les candidat(e)s ayant obtenu un score d'au moins 70 points lors de l'évaluation des qualifications seront éligibles.



A l'issue de la procédure d'évaluation, un rapport sera établi détaillant les évaluations des candidat(e)s et établissant une liste de mérite dans l'ordre décroissant des notes attribuées. La nomination est attribuée au/à la candidat(e) ayant obtenu la meilleure note.

La liste de classement peut être utilisée ultérieurement pour d'autres missions similaires qui s'avéreraient nécessaires ou en cas de renoncement à la mission de la part du/ de la lauréat(e). En cas de non-réalisation du projet, la mission peut être exceptionnellement prolongée.

Art. 5 – Nomination et signature du contrat

Le/a lauréat(e) de la procédure d'évaluation comparative pour l'attribution d'un contrat d'emploi occasionnel peut se voir attribuer la mission par le Directeur général, sous réserve de la vérification de la possession des conditions requises visées à l'article 2. Le/a lauréat(e), s'il s'agit d'un agent public, doit fournir à l'O.U. Personnel l'autorisation de l'administration publique à laquelle il appartient au moment de la signature du contrat.

Conformément à l'article 7, alinéa 4 du Code d'éthique de la Scuola Sant'Anna, les candidat(e)s qui sont parents au 4ème degré ou proches au 2ème degré d'un enseignant, d'un chercheur ou d'un membre du personnel technico-administratif doivent en faire la déclaration dans leur dossier de candidature. Les Ressources Humaines vont informer le Comité de Surveillance en charge de l'évolution de la procédure.

Le directeur de l'Institut Dirpolis